

Les 3 étapes du vote FO

Avant de commencer, je m'assure que mon adresse académique est active et que ma boîte mail académique n'est pas saturée. Je la vide le cas échéant.

Pour accéder à la messagerie académique :

- 1 je me connecte au webmail académique (ex : webmail.ac-paris.fr)
- 2 j'entre mon identifiant (nom suivi de l'initiale du prénom ex durantonj)
- 3 je saisis mon NUMEN (mon mot de passe si j'ai remplacé mon NUMEN par un mot de passe)

1

Sur le site, je valide mon espace électeur dès maintenant.

C'est possible jusqu'au moment du vote

Je vais sur le site ministériel :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

Je saisis mon identifiant en écrivant mon adresse de messagerie professionnelle.

Je reçois un lien dans ma messagerie académique : je clique sur ce lien.

Je crée le mot de passe de mon choix.

Je saisis une question « défi », parmi les 20 proposées, ainsi que sa réponse

(informations susceptibles d'être utilisées pour le réassort du code de vote)

Il sera possible d'activer son espace électeur jusqu'à la fin de la période de vote.

2

Retrait de la notice de vote avec le code de vote du 7 au 17 novembre

Le retrait de la notice aura lieu sur le lieu de travail contre émargement.

Chaque voix va compter, merci de confirmer à votre syndicat départemental le succès des étapes 1 et 2. Alertez-le en cas de difficulté.

3

Je vote dès le 1^{er} décembre

J'accède à mon espace électeur
à partir du site ministériel

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil

- ▶ mon adresse de messagerie professionnelle
- ▶ mon mot de passe créé à l'étape 1

Je m'identifie avec

- ▶ mon code de vote (qui est sur ma notice de vote)
- ▶ mon mot de passe créé à l'étape 1

Je vote
4 clics sur le logo FO

- 1 vote pour le CSA Ministériel
- 1 vote pour le CSA Académique
- 1 vote pour la CAPN
- 1 vote pour la CAPA, CAPD ou CCP

Si j'ai perdu (ou pas reçu) mon code de vote

Je devrai faire une demande de réassort de mon code de vote. A partir du 1^{er} décembre et pendant la période de vote, dans mon espace électeur créé au 1., en cliquant sur le lien « Consulter les scrutins, les candidatures et voter », je suis redirigé vers une page d'authentification. Je fais ma demande de réassort à partir de cette page. Je fournis mon NUMEN et la réponse à la question « défi » du 1. Je pourrai choisir entre recevoir par SMS ou par mail* le lien me permettant d'accéder à mon nouveau code de vote.

*Pour le réassort, il faudra indiquer une adresse de type « personnelle », pas l'adresse professionnelle. Je recevrai ensuite un lien à usage unique, qui me communiquera un nouveau code de vote. Attention : le temps d'affichage à l'écran de ce nouveau code sera limité, prévoir de quoi le noter.